



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Saône-et-Loire

**DP**  
**Division des Personnels**

Mâcon, le 04 avril 2022

Affaire suivie par :  
Jean Baptiste ROUSSEAU  
Tél : 03 85 22 55 95

L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale

Mél : [mouvement71@ac-dijon.fr](mailto:mouvement71@ac-dijon.fr)

à

Cité administrative  
Boulevard Henri Dunant  
BP 72512  
71025 Mâcon cedex 9

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles  
et les instituteurs

S/c de mesdames et messieurs les IEN ou de  
mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
de Saône-et-Loire

**Objet** : mouvement intra-départemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public – rentrée scolaire  
2022 – **annulation de la note de service complémentaire du 25 mars 2022**

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, parues au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021,
- Note de service du 28 octobre 2021 – relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2022, parues au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021,
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels (comités techniques académiques du 24 janvier et du 03 février 2022 et comités techniques spéciaux départementaux du 26 janvier et du 03 février 2022),
- Note de service départementale du 09 février 2022 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1er degré sur les postes à affectation spécifique – rentrée scolaire 2022 ;
- Note de service départementale du 15 mars 2022 relative au mouvement intradépartemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de Saône-et-Loire.
- Note de service départementale du 25 mars 2022 relative au mouvement intradépartemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de Saône-et-Loire – **éléments complémentaires**

Les modifications apportées au paragraphe 1.2.1, présentées dans la note de service départementale complémentaire relative au mouvement intradépartemental des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de Saône-et-Loire **du 25 mars 2022** sont annulées.

Pour l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Education nationale de Saône-et-Loire,  
La secrétaire générale,

Mayalen LAXAGUE